



# L'Aventure c'est facile ...

# ... il suffit de vouloir !



## Plongeur Encadré à 60 m

### PE60



#### Pourquoi passer niveau de plongeur encadré à 60m ?

Pour améliorer sa technique afin d'être capable d'évoluer en sécurité et d'adapter son comportement en fonction de la profondeur.

**Le plongeur PE60** peut effectuer des plongées jusqu'à 60 m, encadré par un Guide de Palanquée (GP) au minimum jusqu'à 40 m et par un E4 entre 40 et 60 m, sous la responsabilité d'un directeur de plongée (DP).

**La plongée à 60 m nécessite une très bonne technicité et un bon état général de forme physique, indépendamment de l'aptitude médicale. Elle s'adresse à des plongeurs expérimentés et la formation y conduisant impose d'être réalisée avec rigueur.**



#### 1<sup>er</sup> stade: partie théorique:

- rappels de physique sur les mélanges gazeux, et physiologie de la plongée,
- équipement, matériel et gonflage
- Sensibilisation à l'accroissement des risques liés à la profondeur (consommation, essoufflement, narcose, froid, décompression) afin d'adapter son comportement en terme de prévention et de réaction (vigilance, réactivité, ...).



#### 2<sup>ème</sup> stade: Partie pratique.

Au programme :

- 4 plongées de révision de 0 à 40m en milieu naturel (mer, carrière, lac...),
- 8 plongées d'apprentissage de 40 à 60m en milieu marin,
- La mise en œuvre des prérogatives dans la zone de 40 à 60 m se réalise de manière progressive et adaptée. Les comportements attendus sont identiques à ceux acquis au PE40.
- L'ensemble de ces comportements est entretenu et le plongeur est sensibilisé à la nécessité de prendre en considération les contraintes liées à la plongée en zone profonde : contrôle de la consommation, prévention des incidents et accidents, communication spécifique, retour en surface et gestion de la décompression.



**Forfait enseignement.....370 €.**

*(Hors plongées MN, carte 45 €, manuel 25 €, assurance, déplacements, restauration et hôtellerie)*



#### Conditions communes :

Etre âgé de 18 ans au moins à la date de délivrance.

Etre titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Présenter un certificat de non contre-indication à la plongée conforme à la réglementation fédérale en vigueur, se référer au chapitre « généralités » du manuel de formation.

#### Conditions spécifiques :

**PE60** : être titulaire du PE40 et avoir réalisé au moins 20 plongées attestées en milieu naturel, dont 5 à une profondeur comprise entre 35 et 40 m.

### Attitude Plongée

69 bis rue Blaise Pascal  
37000 Tours - France

Président : 06.23.19.38.83

[attitudeplongee@free.fr](mailto:attitudeplongee@free.fr)

<http://attitudeplongee.free.fr>

Agrément J&S AS77061264  
APÉ 926 C SIRET : 452 169 519 000 25

La concrétisation de ce plongeur PE60 doit s'effectuer lors d'un stage en mer où il pourra organiser ses plongées, utiliser une embarcation de plongée ainsi qu'un compresseur.

#### Options : il est fortement conseillé à l'élève d'acquérir :

- le PSE1,
- le permis mer et eaux intérieures,